



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

### Remboursement total des opérations correctives des yeux

Question écrite n° 41743

#### Texte de la question

M. Adrien Morenas appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur l'opportunité d'un remboursement total des opérations des yeux en s'appuyant sur le coût global du port de lunettes ou de lentilles. En effet, aujourd'hui, les opérations des yeux sont curieusement perçues comme des interventions de confort voire d'esthétisme alors qu'elles permettent dans une majorité des cas de régler quasi-définitivement des problèmes de vue. Mécaniquement, il n'y a plus de problème de vue, plus de lunettes ni de lentilles donc un coût bien moindre sur le long terme pour la collectivité. M. le député ne pouvant légiférer sur un tel sujet au regard du couperet de la recevabilité financière au titre de l'article 40 de la Constitution, il lui demande d'agir afin de faire rembourser à 100 % une correction définitive moins coûteuse au final que des corrections changeantes sur le long terme.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Adrien Morenas](#)

**Circonscription :** Vaucluse (3<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 41743

**Rubrique :** Assurance maladie maternité

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Santé et prévention](#)

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [12 octobre 2021](#), page 7501

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)